

Fonds alternatif de rendement amélioré CI Marret (parts de la série A) 8 avril 2020

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds alternatif de rendement amélioré CI Marret que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec CI Investments Inc. au 1-800-792-9355 ou à servicefrancais@ci.com, ou visitez notre site Web au www.ci.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce fonds est un OPC alternatif. Il peut investir dans des catégories d'actifs ou utiliser des stratégies de placement non permises pour les fonds communs de placement classiques. Les stratégies propres à ce fonds le différenciant d'un fonds commun de placement classique comprennent l'utilisation accrue d'instruments dérivés à des fins de couverture et autres que de couverture, la capacité d'effectuer davantage de ventes à découvert, et la capacité d'emprunter de la trésorerie à des fins de placement. Lorsqu'elles sont entreprises, ces stratégies sont utilisées conformément aux objectifs et stratégies du fonds et peuvent, dans certaines conjonctures de marché, entraîner la baisse de la valeur du fonds.

Bref aperçu

| | | | |
|--|---|--------------------------------|---|
| Code du fonds : | CA FAI: 2195 | Gestionnaire du fonds : | CI Investments Inc. |
| Date series started : | 26 mai 2020 | Gestionnaire de portefeuille : | CI Investments Inc. avec le sous-conseiller en valeurs Marret Asset Management Inc. |
| Valeur totale du fonds au 31 mars 2020 : | Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau | Distributions : | Chaque mois ; revenu et gains en capital excédentaires (s'il y a lieu), chaque décembre; réinvestissement par défaut dans des parts supplémentaires |
| Ratio des frais de gestion (RFG) : | Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau | Placement minimal : | 500 \$ (initial) / 25 \$ (subséquent) |

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a pour objectif de procurer un revenu ayant une faible volatilité par rapport à un cycle du marché, quelles que soient les conditions du marché ou l'orientation générale de ce dernier, en investissant principalement dans des titres de créance de tous les points de l'échelle du crédit et dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie. Le fonds a pour objectif de procurer un revenu tout en ciblant une faible corrélation avec les actions et le revenu traditionnel.

Le fonds aura recours au levier financier. L'effet de levier sera créé au moyen d'emprunts de fonds, de ventes à découvert et de contrats dérivés. L'effet de levier du fonds ne doit pas représenter plus de trois fois sa valeur liquidative. L'effet de levier est calculé conformément à la méthode prescrite par la réglementation sur les valeurs mobilières, ou à toute dispense aux termes de celle-ci.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2020. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2020)

Puisque ce fonds est nouveau, aucune donnée n'est disponible pour cette section.

Répartition des placements (au 31 mars 2020)

Puisque ce fonds est nouveau, aucune donnée n'est disponible pour cette section.

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

CI Investments Inc. estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par CI Investments Inc. En règle générale, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Fonds alternatif de rendement amélioré CI Marret (parts de la série A)

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de série du fonds depuis leur création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Puisque ce fonds est nouveau, aucune donnée n'est disponible pour cette section.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Puisque ce fonds est nouveau, aucune donnée n'est disponible pour cette section.

Rendement moyen

Puisque ce fonds est nouveau, aucune donnée n'est disponible pour cette section.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- voulez un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe qui vise à produire un revenu constant à faible volatilité sur un cycle de crédit
- investissez à moyen et/ou à long terme
- recherchez un placement pouvant avoir recours à des emprunts, à des ventes à découvert, à l'effet de levier et à des dérivés au besoin afin de maximiser les rendements ou de réduire les rendements négatifs
- avez une tolérance au risque qui est faible à moyenne

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Fonds alternatif de rendement amélioré CI Marret (parts de la série A)

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de la série A du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Lorsque vous achetez des titres de la série A du fonds, vous pourriez devoir choisir le moment où les frais d'acquisition seront payés. Informez-vous sur les avantages et les inconvénients de chaque option. Les options avec frais reportés habituels, avec frais reportés intermédiaires et avec frais réduits sont offertes pour les souscriptions de titres de série A au moyen de certains programmes gérés seulement.

| Ce que vous payez | | Comment cela fonctionne |
|--|--|---|
| En pourcentage (%) | En dollars (\$) | |
| Frais d'acquisition initiaux | | |
| de 0 % à 5,0 % du montant investi | De 0 \$ à 50,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie | <ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre représentant. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant acheté et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission. |
| Frais d'acquisition reportés habituels | | |
| Si vous vendez : | | |
| | De 0 \$ à 55,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ vendue | <ul style="list-style-type: none"> Les frais d'acquisition reportés habituels sont à taux fixe et sont déduits du montant vendu, selon le coût initial et le nombre de titres vendus. Lorsque vous investissez dans le fonds, nous versons à la société de votre représentant une commission de 5 %. Tous frais d'acquisition reportés habituels que vous payez lorsque vous vendez des titres du fonds nous sont remis. Vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de vos titres chaque année sans payer de frais d'acquisition reportés habituels, sous réserve de certaines restrictions (« droit de rachat sans frais de 10 % »). Le nombre de titres visés par votre droit de rachat sans frais de 10 % sera réduit d'un nombre de titres correspondant au nombre de titres que vous auriez reçus si vous aviez réinvesti les distributions au comptant que vous avez reçues au cours de l'année civile. Si vous exercez votre droit de rachat sans frais de 10 % et que vous faites racheter vos titres avant l'échéance prévue des frais d'acquisition reportés habituels, vos frais d'acquisition reportés habituels calculés lors d'un rachat complet seraient les mêmes que si vous n'aviez pas fait racheter des titres aux termes de votre droit de rachat sans frais de 10 %. Si vous détenez des titres du fonds dans un compte non enregistré, le cas échéant, vous pouvez demander de recevoir des distributions au comptant, lesquelles ne sont pas assujetties aux frais d'acquisition reportés habituels. Vous pouvez échanger n'importe quand vos titres achetés selon ce mode de souscription contre des titres d'un autre fonds achetés selon le même mode de souscription, sans payer de frais d'acquisition. Le barème des frais d'acquisition reportés habituels est établi selon la date à laquelle vous avez acheté des titres du fonds initial, et les taux et la durée de ce barème continueront de s'appliquer. Vos titres seront convertis en titres avec frais d'acquisition initiaux après l'expiration du barème de frais d'acquisition reportés habituels si vous êtes admissible à Tarifs préférentiels CI (et si disponible pour vos titres), auquel, le cas échéant, ces titres participeront. |
| en moins de 1 an | | |
| en moins de 2 ans | 5,5 % | |
| en moins de 3 ans | 5,0 % | |
| en moins de 4 ans | 5,0 % | |
| en moins de 5 ans | 4,0 % | |
| en moins de 6 ans | 4,0 % | |
| en moins de 7 ans | 3,0 % | |
| après 7 ans | 2,0 % | |
| | 0,0 % | |
| Frais d'acquisition reportés intermédiaires | | |
| Si vous vendez : | | |
| | De 0 \$ à 55,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ vendue | <ul style="list-style-type: none"> Les frais d'acquisition reportés intermédiaires sont à taux fixe et sont déduits du montant vendu, selon le coût initial et le nombre de titres vendus. Lorsque vous investissez dans le fonds, nous versons à la société de votre représentant une commission de 4 %. Les frais d'acquisition reportés intermédiaires que vous payez lorsque vous vendez des titres du fonds nous sont remis. Vous pouvez vendre jusqu'à 10 % de vos titres chaque année sans payer de frais d'acquisition reportés intermédiaires, sous réserve de certaines restrictions. Le nombre de titres visés par votre droit de rachat sans frais de 10 % sera réduit d'un nombre de titres correspondant au nombre de titres que vous auriez reçus si vous aviez réinvesti les distributions au comptant que vous avez reçues au cours de l'année civile. Si vous exercez votre droit de rachat sans frais de 10 % et que vous faites racheter vos titres avant l'échéance prévue des frais d'acquisition reportés intermédiaires, vos frais d'acquisition reportés intermédiaires calculés lors d'un rachat complet seraient les mêmes que si vous n'aviez pas fait racheter des titres aux termes de votre droit de rachat sans frais de 10 %. Si vous détenez des titres du fonds dans un compte non enregistré, le cas échéant, vous pouvez demander de recevoir des distributions au comptant, lesquelles ne sont pas assujetties aux frais d'acquisition reportés intermédiaires. Vous pouvez échanger n'importe quand vos titres achetés selon ce mode de souscription contre des titres d'un autre fonds achetés selon le même mode de souscription, sans payer de frais d'acquisition. Le barème des frais d'acquisition reportés intermédiaires est établi selon la date à laquelle vous avez acheté des titres du fonds initial, et les taux et la durée de ce barème continueront de s'appliquer. Vos titres seront convertis en titres avec frais d'acquisition initiaux après l'expiration du barème de frais d'acquisition reportés intermédiaires si vous êtes admissible à Tarifs préférentiels CI (et si disponible pour vos titres), auquel, le cas échéant, ces titres participeront. |
| en moins de 1 an | | |
| en moins de 2 ans | 5,5 % | |
| en moins de 3 ans | 5,0 % | |
| en moins de 4 ans | 4,5 % | |
| en moins de 5 ans | 4,0 % | |
| en moins de 6 ans | 3,5 % | |
| en moins de 7 ans | 3,0 % | |
| après 7 ans | 1,5 % | |
| | 0,0 % | |
| Frais d'acquisition réduits | | |
| Si vous vendez : | | |
| | De 0 \$ à 30,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ vendue | <ul style="list-style-type: none"> Les frais d'acquisition réduits sont à taux fixe et sont déduits du montant vendu, selon le coût initial et le nombre de titres vendus. Lorsque vous investissez dans le fonds, nous versons à la société de votre représentant une commission d'au plus 2,5 %. Les frais d'acquisition réduits que vous payez lorsque vous vendez des titres du fonds nous sont remis. Si vous détenez des titres du fonds dans un compte non enregistré, le cas échéant, vous pouvez demander de recevoir des distributions au comptant, lesquelles ne sont pas assujetties aux frais d'acquisition réduits. Vous pouvez échanger n'importe quand vos titres achetés selon ce mode de souscription contre des titres d'un autre fonds achetés selon le même mode de souscription, sans payer de frais d'acquisition. Le barème des frais d'acquisition réduits est établi selon la date à laquelle vous avez acheté des titres du fonds initial, et les taux et la durée de ce barème continueront de s'appliquer. Vos titres seront convertis en titres avec frais d'acquisition initiaux après l'expiration du barème de frais d'acquisition réduits si vous êtes admissible à Tarifs préférentiels CI (et si disponible pour vos titres), auquel, le cas échéant, ces titres participeront. |
| en moins de 1 an | | |
| en moins de 2 ans | 3,0 % | |
| en moins de 3 ans | 2,5 % | |
| après 3 ans | 2,0 % | |
| | 0,0 % | |

Fonds alternatif de rendement amélioré CI Marret (parts de la série A)

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds.

Les frais de la série du fonds comprennent les frais de gestion, les frais d'administration, les frais d'opérations et certains frais du fonds. Les frais de gestion annuels de la série A du fonds sont 1,30 % de la valeur de la série du fonds et les frais d'administration fixes de la série du fonds sont 0,17 % de la valeur de la série du fonds. Comme la série A de ce fonds est nouvelle, certains frais du fonds et ses frais d'opérations ne sont pas disponibles.

Le fonds peut payer à CI des honoraires liés au rendement à la fin de chaque année correspondant à 10 % de l'excédent de la valeur liquidative par part à la fin de l'année en question (compte non tenu des distributions faites par le fonds depuis que le seuil (défini dans le prospectus) a été établi, après ajustement pour exclure les honoraires liés au rendement à recevoir au cours de l'année) sur le seuil multiplié par un plus le taux de rendement minimal (comme défini dans le prospectus) multiplié par le nombre de titres de cette série qui sont en circulation à la fin de l'année en question. Si des parts d'un fonds sont rachetées avant la fin d'une année, des honoraires liés au rendement seront payables à la date de rachat à l'égard de chacune de ces parts, comme si la date de rachat correspondait à la fin de l'année. Les honoraires liés au rendement seront calculés et s'accumuleront quotidiennement pour chaque série au cours de chaque année.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

CI Investments Inc. verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle est en fonction de la valeur de votre placement et est payée à partir des frais de gestion du fonds.

| Option de frais d'acquisition | Montant de la commission de suivi | |
|---|--|---|
| | En pourcentage (%) | En dollars (\$) |
| Frais d'acquisition initiaux | de 0 % à 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement | de 0 \$ à 5,00 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie |
| Frais d'acquisition reportés habituels | de 0 % à 0,25 % de la valeur de votre placement annuellement | de 0 \$ à 2,50 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie |
| Frais d'acquisition reportés intermédiaires | de 0 % à 0,65 % de la valeur de votre placement annuellement | de 0 \$ à 6,50 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie |
| Frais d'acquisition réduits | de 0 % à 0,25 % de la valeur de votre placement annuellement | de 0 \$ à 2,50 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie |

Le taux de la commission de suivi liée au mode de souscription comportant des frais d'acquisition reportés habituels et intermédiaires, et le taux de la commission de suivi liée au mode de souscription comportant des frais d'acquisition réduits sont remplacés par le taux de la commission de suivi liée au mode de souscription comportant des frais d'acquisition initiaux à l'expiration des frais d'acquisition reportés.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

| Frais | Ce que vous payez |
|--|---|
| Frais d'opérations à court terme | Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur liquidative des titres que vous rachetez, si nous déterminons que vous avez effectué des opérations à court terme inappropriées, qui peut se produire si vous vendez or transférez des titres d'un fonds dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais iront au fonds. |
| Frais d'échange | La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds. |
| Frais liés au placement minimal requis | If you participate in one of our managed programs, we may charge you an annual fee of up to 0.15% of the net asset value of the applicable series of securities of the fund within the program, payable to us quarterly by the redemption of securities (without charges), if your investment is less than the program minimum. |
| Frais de reclassement | Si vous échangez des titres de la série A contre des titres d'une autre série du même fonds, vous pourriez devoir nous payer des frais de reclassement si vous avez acheté vos titres selon un mode de souscription comportant des frais d'acquisition reportés. Ces frais correspondent aux frais d'acquisition que vous paieriez si vous vendez ces titres. |
| Frais pour les chèques sans provision | Il y a des frais de 25 \$ pour tous les chèques retournés faute de provision. |

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, qui sont plus détaillés, communiquez avec CI Investments Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

CI Investments Inc.
2, rue Queen Est 20e étage Toronto (ON) M5C 3G7

Sans frais : 1 (800) 792-9355
Courriel : servicefrancais@ci.com
www.ci.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.